

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-021

du 10 décembre 2019

n°021

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2018 – versement du solde

*La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2018, le financement de la CAF est de 937 079,18 € et celui de la commune de **244 794,02 €**.*

Suite aux délibérations n° 13 du conseil municipal du 5 avril 2018 et n°33 du 19 septembre 2019, la commune de Châtellerault a versé :

- **415 507,45 €** au CCAS,
- **403 831,77 €** aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif.

*Elle souhaite, après bilan, verser le solde du CEJ 2018 qui s'élève à **362 533,98 €** réparti comme suit :*

- **103 350,87 €** pour les associations,
- **59 423,46 €** pour le CCAS,
- **199 759,66 €** pour les services municipaux.

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n°21 du Conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-021

du 10 décembre 2019

n°021

page 2/2

VU les délibérations N°13 du Conseil municipal du 5 avril 2018 et N° 33 du 19 septembre 2019,

CONSIDÉRANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer le solde du financement CEJ complété par la part de la commune pour :

- le Centre Communal d'Action Sociale

TOTAL CCAS	474 930,91 euros
ACOMPTES	415 507,45 euros
SOLDE A VERSER	59 423,46 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- les associations

TOTAL ASSOCIATIONS	507 182,64euros
ACOMPTES	403 831,77 euros
SOLDE A VERSER	103 350,87euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

- les actions municipales

TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	199 759,66 euros
A VERSER	199 759,66 euros

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

